

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

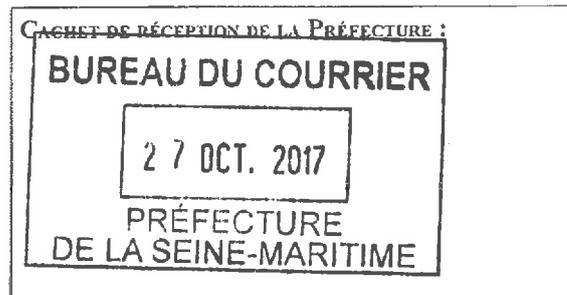
**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITÉ Sdis 76 6 rue du verger CS 40078 76192 YVETOT Cedex

DATE D'ENVOI : 27 octobre 2017
--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Ajustement des autorisations de programme votées	N° 2017-CA-22	
Clôture de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de caissons multi-activités	N° 2017-CA-23	
Clôture de l'autorisation de programme relative à la construction du Cis de Cany-Barville	N° 2017-CA-24	
Création d'une autorisation de programme "Réhabilitation et aménagement du Cis de Cany-Barville"	N° 2017-CA-25	
Création d'une autorisation de programme "Construction du Cis de Duclair"	N° 2017-CA-26	
Création d'une autorisation de programme "Reconstruction d'une maison à feu au Centre départemental de formation de Saint-Valery-en-Caux	N° 2017-CA-27	
Budget annexe de la restauration - Décision modificative n°1	N° 2017-CA-28	1 pièce jointe à tamponner

Budget principal 2017 - Décision modificative n°2	N° 2017-CA-29	1 pièce jointe à tamponner
Evolution des ressources et charges prévisibles	N° 2017-CA-30	
Révision du Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI)	N° 2017-CA-31	1 pièce jointe à tamponner



** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*